



photo

POMMEUSE

saison 2017 / 2018

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dmal.fr

Nom / Prénom :			
Date de Naissance :			
Adresse / Ville :			
Tél :		Profession :	
Email :(en Majuscule)			

COURS ADULTES

Salle des Fêtes – Av du Général Huerne - 77515 POMMEUSE

Niveau DEBUTANT LUNDI	
Salsa bachata	20h15 21h00 <input type="checkbox"/>
Danses de salon	21h00 21h45 <input type="checkbox"/>
Rock n Roll	21h45 22h30 <input type="checkbox"/>

Tarif Inscription individuelle

1 cours	192 €	3 fois 64 €	Tarifs semaine du 11 au 15 septembre 2017*	172,80 €	3 fois 57,60€
2 cours	312 €	3 fois 104 €		280,80 €	3 fois 93,60€
3 cours	402 €	3 fois 134 €		361,80 €	3 fois 120,60€

*Tout règlement perçu hors de ces dates ne pourra bénéficier de la remise de 10%

Chèques à l'ordre de « Dance Music Cie »

+ Adhésion Dance Music Cie

Pommeusiens 20€

Extérieurs 30€

* Encaissement le :	1 ^{er} octobre 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} avril 2018	Banque
N° des chèques :	
Montant :

A fournir :

- : 1 enveloppe timbrée à votre adresse
- : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple.
- : 1 photo d'identité (pour la fiche d'inscription).

REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle sont adhérentes à Dance Music Cie. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion. Une facilité de paiement en 3 fois peut être toutefois accordée aux adhérents avec encaissement le 1^{er} octobre, 1^{er} janvier, et 1^{er} avril de l'année en cours.

Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront annulés et remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 à 32 cours. La saison commence le 11 septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

La durée de chaque cours est de 45 minutes. Le changement de partenaire est de règle.

La 1^{ere} semaine de cours est offerte.

En cas de longue absence ou d'inscription en cours d'année, le professeur se réserve le droit de vous demander de prendre des cours particuliers pour une remise à niveau, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle de cours.

Le changement de chaussures, adaptée à la salle, est obligatoire.

Autorisation de publication de photographies

J'autorise le site Internet www.dmal.fr et la page Facebook « Dance Music Cie », à publier ma (ou mes) photographies sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A :, le

Signature de l'adhérent(e)

Le Président

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....